



AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE
Direction Générale du Programme Spécial de Développement

Le Directeur Général
du Programme Spécial de Développement
PSD/D1

Paris, le 11 Octobre 1995

NOTE

A Monsieur le Secrétaire Général

PSD
7/10/95 PARLOR
2

Objet : Remarques relatives aux propositions d'affectations budgétaires 1996-97.

1. Sur le plan des prévisions des crédits et de leur affectation par programme.

1.1 Enveloppe globale

Je continue à défendre l'idée que notre proposition chiffrée ne doit pas tenir compte à ce stade de la présentation, des difficultés budgétaires de nos principaux bailleurs de fonds. Au fait, ce qui leur est demandé, ce n'est pas d'augmenter leurs budgets de coopération afin de rendre le budget de l'ACCT, en harmonie avec les attentes générées par les Sommets francophones, mais d'affecter, à partir de leur budget global de coopération, une part plus grande à la coopération multilatérale francophone. Rappelons que cette part est aujourd'hui très faible et qu'elle mérite d'être augmentée sensiblement ne serait ce que par égard à la quarantaine de chefs d'état et de Gouvernement qui se réunissent tous les deux ans pour donner un contenu réel à la francophonie.

Ma proposition est que l'enveloppe globale proposée par l'ACCT, corresponde plutôt aux attentes des pays, notamment au niveau des Comités de programmes et c'est aux pays bailleurs de fonds de l'amender, le cas échéant, en fonction de leur politique de répartition de crédits à l'intérieur de leurs budgets de coopération.

1.2 Répartition par grands domaines d'intervention.

Sur une enveloppe de 230 MF, consacrer seulement 29 MF pour le programme "Economie pour le développement" ne me semble pas

suffisant pour donner un contenu concret à nos interventions dans ce nouveau domaine prioritaire - d'autant plus que sur les 29 MF, plus que la moitié sera consacrée à des actions de formation/perfectionnement et de concertation.

Je propose que :

- a/ le programme "création et développement des entreprises : 5 MF" soit transformé en "fonds francophone d'appui aux PME : 25 MF" (auxquels s'ajouteront 5 MF du PSD). Ces fonds proviendront des différents grands programmes concernés de l'ACCT. Chaque Direction Générale disposera d'une ligne de crédit portant le même intitulé. Ce fonds sera géré par un comité comprenant les représentants des directions concernées et interviendra sur la base de critères arrêtés par directive du Secrétaire Général ;
- b/ le programme "Mobilisation de l'épargne 3MF" soit intitulé : "Crédit et épargne pour le développement de l'emploi : 25 MF".

Je rappelle que l'ACCT/PSD dispose aujourd'hui d'une expertise dans ce domaine et qu'une **centaine** de fonds de crédits et d'épargne peuvent être créés au profit des populations rurales, des corps de métiers, de groupements et associations intervenant notamment dans les secteurs productifs dits "informels".

Le PSD vient de procéder à l'évaluation de quatre fonds francophones de développements communaux, intervenant comme fonds de crédits et d'épargne, sur une dizaine créés ou en cours de création. Cette évaluation est très positive en terme **d'impact concret** sur le terrain au profit de population généralement rurale et défavorisée. Créer ainsi une **centaine de fonds francophones de crédits et d'épargne** (à raison de 200 000 F par fonds) contribuera à coût sûr à une plus grande visibilité de la francophonie sur le terrain, tout en aidant au développement d'activités diverses en faveur de quelques milliers de bénéficiaires, contribuant ainsi au développement de l'emploi.

V. H. A. H. Ce type d'intervention sera, à mon avis, beaucoup plus apprécié par nos instances que la continuation de nos multiples programmes de formation/perfectionnement/concertation qui ne profitent en général qu'à des fonctionnaires, dépourvus dans la plupart des cas de moyens pour rendre ce qu'ils ont appris utile à leur pays.

Je propose donc, soit une augmentation de l'enveloppe budgétaire globale de **22 MF** au profit de ce programme, soit un transfert de crédits à partir d'autres projets.

2 - Sur le plan de la présentation

2.1 Dire par exemple :

"Projet une classe pour tous 5 MF"

pose me semble t-il, pour un lecteur **peu initié** - un problème de **discordance** entre l'intitulé du projet "**une classe pour tous**" et le budget proposé "**5MF**".

Idem pour "un emploi pour chacun 5 M", etc...

2.2 Les propositions d'affectation budgétaires pour 1996-97 méritent d'être comparées aux crédits ouverts pour 1994-95, ne serait ce que par grands programmes de l'Agence (ajouter une 2^o colonne, à titre de comparaison)

2.3 Les actions ponctuelles, à caractère horizontal, prises hors programmation n'apparaissent pas dans cette présentation. C'est le cas par exemple du **PSD et des fonds d'urgence** (anciens fonds de Solidarité).



Driss KETTANI
DG/PSD